



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/23985
20 mai 1992
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 14 MAI 1992, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE SECRETAIRE GENERAL

On se souviendra que, dans le rapport (S/23671) daté du 3 mars 1992, que j'ai présenté au Conseil de sécurité sur la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM II), j'ai indiqué que les groupes de surveillance de la police, composés de représentants du Gouvernement et de l'UNITA et dont l'activité devait être vérifiée par les observateurs de police de l'UNAVEM, n'avaient pas encore, à cette date, commencé à s'acquitter de leurs tâches. J'ai également indiqué que des ressources supplémentaires au titre du personnel et du matériel seraient peut-être nécessaires et que je contacterais à nouveau les organes compétents, le cas échéant.

Ma Représentante spéciale pour l'Angola m'a récemment informé que des progrès sensibles avaient été réalisés en ce qui concerne la mise en oeuvre de cet aspect des Accords de paix et que trois équipes mixtes d'inspecteurs avaient été constituées dans chacune des 18 provinces angolaises. Cela a permis de déterminer si les effectifs actuels du contingent de police d'UNAVEM II étaient suffisants pour les tâches qu'il avait à accomplir. Ma Représentante spéciale a conclu qu'il fallait renforcer les effectifs de police d'UNAVEM II dans chacune des provinces, en portant de quatre à six le nombre des observateurs. Elle pense également qu'il faudrait élargir le mandat du contingent de police d'UNAVEM II [S/22627, par. 11 b)] afin qu'il participe aux tâches électorales de la Mission en surveillant les rassemblements organisés pendant la campagne politique et en observant le processus d'inscription sur les listes électorales et les activités des bureaux de vote lors des élections, à la fin de septembre 1992.

Pour ces raisons, je recommande de porter de 90 à 126 le nombre des membres des effectifs de police d'UNAVEM II.

Les fonds supplémentaires requis à cette fin, dont le montant est estimé à 1,175 million de dollars, seront inscrits au budget d'UNAVEM II qui sera prochainement soumis à l'Assemblée générale. Une partie des dépenses supplémentaires sera financée à l'aide des économies réalisées du fait des retards intervenus dans le déploiement de certains membres du personnel électoral de la Mission.

S/23985
Français
Page 2

Je vous serais obligé de bien vouloir porter cette question à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

Le Secrétaire général

(Signé) Boutros BOUTROS-GHALI
